

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 15 Décembre 2021** à 18h15 Salle des Fêtes, 10 Rue Jean Jaurès à Lauwin Planque que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 32

Absents : 5

Procurations : 8

Etaient présents (délégués titulaires) : 30

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Frédéric DELANNOY - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Muriel DOUDOK - Alain DUPONT - Christine ERADES - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Pascal JUMEAUX suppléant de Salvatore DE CESARE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 8

Pour la CCCO : Julien QUENNESSON donne pouvoir à Alain BRUNEEL.

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe DUMONT donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Lisiane DUBUS donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Jean-Claude DESMENEZ donne pouvoir à Yaël CZUPRYNA - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Damien FRENOY donne pouvoir à Claude HEGO - Karim BACHIRI donne pouvoir à Jamila MEKKI - Maryline LUCAS donne pouvoir à Rodrigue LEBLAN.

Etaient absents et excusés : 5

Pour la CCCO : Eric MOREAU.

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Reine Elise CARLIER - Franck VALEMBOIS.

OBJET : REVALORISATION DE LA VALEUR DU TITRE RESTAURANT

Monsieur le Président rappelle que depuis 1989, les agents publics du SMTD bénéficient de titres restaurants pour régler la consommation d'un repas, de préparations alimentaires directement consommables, de fruits et de légumes.

Un titre est attribué par jour de travail (y compris télétravail) et à condition que le repas soit compris dans l'horaire de travail journalier et qu'il n'ait pas été pris en charge par un tiers ou fait l'objet d'un remboursement (ex : formation). En cas d'absence, (congés annuels, maladie...) l'agent ne bénéficie pas des titres-restaurant pour les jours d'absence.

La valeur faciale de ce titre est actuellement de 8€50 avec une participation employeur du SMTD à 50%.

Entre 2002 et 2020, le point d'indice dans la fonction publique a connu une augmentation de 8,5% ; au cours de la même période, l'inflation a progressé d'environ 26 %.

Il est proposé de revaloriser la valeur faciale du titre restaurant de 8€50 à 9€50.

Cette augmentation représente un coût annuel total d'environ 1.525€.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 10 Novembre 2021.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir valider la revalorisation à 9€50 du titre restaurant avec une participation employeur à 50%.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 40

Suffrage exprimé : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE la revalorisation à 9€50 du titre restaurant avec une participation employeur à 50%.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Yaël CZUPRYNA